

Conso pratique N°35

Titre : Permis de conduire : des changements majeurs en 2016

Mon fils est en âge de passer le permis de conduire et doit s'inscrire prochainement dans une auto-école. J'ai entendu dire que l'examen avait été réformé, pouvez-vous me dire ce qui a changé et s'il est plus difficile qu'avant ?

Agnès Chapillon (13)

Effectivement, la réforme du permis de conduire, en cours depuis deux ans environ, a connu en 2016 quelques changements importants. Comme environ 1,4 million de candidats chaque année, votre fils devra d'abord se préparer à l'épreuve théorique générale (ETG), dite communément "le code". Pour cela, les questions qui sont posées aux candidats depuis le mois de mai dernier ont été entièrement réécrites et remises en images. Il existe à présent mille questions - soit trois cents de plus - nouvelles et présentées différemment. Finies les diapositives vieillottes qui dataient pour la plupart de 1972 ! Des vidéos, des photos et des images 3D présentent des situations proches de la réalité, voire réelles. Le champ des questions est élargi et vise à renforcer la conscience des risques routiers. Le candidat est contrôlé sur les règles du Code de la route, mais il lui est aussi demandé de démontrer qu'il a compris leur raison d'être. Il devra, comme auparavant, répondre de façon juste à trente-cinq réponses sur quarante.

Il est objectivement impossible de dire si ces nouvelles questions sont plus difficiles que les précédentes. Elles n'ont a priori pas été conçues pour cela. En revanche leur nombre et les différents domaines qu'elles abordent peuvent demander plus de temps d'apprentissage.

Inter : L'examen théorique sur ordinateur

Autre changement important : depuis le mois de juin, l'épreuve théorique peut être passée sous le contrôle d'opérateurs privés agréés par le ministère de l'Intérieur. Les postiers, par exemple, font passer l'examen. Aujourd'hui dans quelques bureaux de Poste, puis progressivement, d'ici à la fin de l'année, dans les trois cents centres d'examen prévus.

Comment ça marche ? Le candidat constitue son dossier d'inscription auprès de son auto-école ou directement à la préfecture de son département. Il s'inscrit en ligne, de façon individuelle ou par le biais de son auto-école et choisit le lieu de l'examen, la date et l'heure. Il valide le paiement de la prestation (30 €) et se rend à l'examen muni de sa pièce d'identité. Il est accueilli sur le site par un agent de La Poste ou un salarié de l'entreprise agréée qui s'assure de son identité et veille au bon

déroulement de l'examen qui se déroule sur un ordinateur ou une tablette.

Inter : Trois minutes en moins à l'examen pratique

D'autres changements ont été instaurés par la loi Croissance visant, selon la volonté annoncée d'Emmanuel Macron, à réduire le délai de passage de l'examen pratique et réduire le coût du permis. Pour le premier point, davantage d'inspecteurs sont prévus sur les zones dites "en tension" et la durée de l'examen a été ramenée à 32 minutes au lieu de 35. Ces trois minutes gagnées permettraient de libérer 110 000 places d'examen supplémentaires. L'objectif du ministre est de limiter le délai à quarante cinq jours en 2017 au lieu de 90 jours en moyenne aujourd'hui.

Le coût du permis devrait, quant à lui, passer de 1700 € en moyenne à 1 300 €. La baisse serait induite par la réduction du délai, le candidat nécessitant alors moins d'heures de cours (?), par l'interdiction faite aux auto-écoles de facturer la présentation du candidat aux examens (mesure de décembre 2015) et par le fait d'avoir ramener l'âge minimum de la formation en conduite accompagnée de 16 à 15 ans (mesure de novembre 2014).

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT

Indecosa-CGT - L'avis

En demandant à La Poste ou à des entreprises privées d'assurer le contrôle des examens théoriques en vue de l'obtention du permis de conduire, Indecosa-CGT note une nouvelle fois un désengagement de l'État face à ses missions de service public. La formation des futurs conducteurs, la définition de la pédagogie, le déroulement des épreuves et leur contrôle doivent rester une responsabilité de l'État. Par ailleurs, qui pourra, demain, empêcher les opérateurs privés d'augmenter le tarif de l'examen aujourd'hui de 30 € ?

Indecosa-CGT récuse les solutions du gouvernement et demande que l'école publique assure la formation intégrale nécessaire à l'obtention du permis de conduire et que pour les adultes celle-ci soit gratuite.

Contact: indecosa@cgt.fr et www.indecosa.cgt.fr